

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCATION DE MATERIEL

AUX ASSOCIATIONS

ARTICLE 1: Objet de la convention

Le comité des fêtes de Saint Jean de Niost propose la mise à disposition de chapiteaux et la location de petits matériels aux associations de Saint Jean de Niost,

L'association bénéficiaire sera ci-après désigné « le locataire ».

ARTICLE 2 : Contenu et durée de la mise à disposition / location

Le locataire sollicite par la présente convention la prise de location du matériel suivant en respectant les termes précisés dans celle-ci :

Matériel à la location	Tarif	Qté	Total
1 table + 2 bancs (1 lot) (80 cm x 220 cm)	3 €		
1 table + 2 bancs (1 lot) (70 cm x 220 cm)	3 €		
1 Banc seul	2 €		
1 Table pliante + 2 bancs plastique	3 €		
1 mange debout avec house	2 €		
Barnum pliant 3m x 3m	40 €		
Mur pour barnum pliant (optionnel) 3 par barnum	10€		
Gouttière pour barnum pliant (optionnel) si 2 barnums loués	0€		
Petit chapiteau pliant 3 m x 6 m	60 €		
50 fourchettes + 50 couteaux + 50 Petites cuillères (=1 lot)	Gratuit		
110 cuillères à soupe (= 11ot) Fourni si besoin avec les autres couverts	Gratuit		
25 Assiettes plates + 25 assiettes à dessert (1 lot)	Gratuit		
12 verres à pied (1 lot)	Gratuit		
Percolateur 60 tasses	Gratuit	1/4/2011	
Pichets de 0.75 L (lot de 5)	Gratuit		
Pichets de 1.5 L (lot de 5)	Gratuit		
Plateaux x 10	Gratuit		
TOTAL			

Le locataire reconnait s'être assuré du parfait état de fonctionnement du matériel préalablement à sa prise de possession et s'engage de ce fait à être présumé responsable et à dédommager le comité des fêtes de toute dégradation constatée lors de sa restitution.

defaut, il effectue les feseives e	ventuenes surve	incs constatees p	oar ies 2 parties.	

Le matériel est loué du vendredi matin au lundi matin. En cas de jours fériés l'enlèvement s'effectuera la veille et/ou le retour le lendemain du jour férié.

L'enlèvement s'effectue au local du comité des fêtes, attenant à la salle polyvalente

le vendredi matin à 8h30 et le retour le lundi matin à 8h30.

En cas de problème, contacter le service technique de la mairie de St Jean de Niost au 06.63.19.03.18 ou Thierry CUENOUD au 06 08 23 69 85.

ARTICLE 3: Conditions financières

3.1. Cautions

Cautions Matériel	Montant	Qté	Total
Multiple de 1 à 10 tables (Bois ou plastique) + 2 bancs	100 €		
Banc seul (1 à 10)	20 €		
1 à 10 mange debout	100€		
Barnum pliant 3m x 3m	700 €		
Mur pour barnum pliant (optionnel) 3 par barnum	100€		
Gouttière pour barnum pliant (optionnel) si 2 barnums loués	50€		
Petit chapiteau pliant 3 m x 6 m	1000 €		
Vaisselle / couverts / verres (Par lot)	50 €		
Pichets (lots de 5) pour 1 à 4 lots	50 €	711	
Percolateur 60 tasses	50 €		
Plateaux (par 10)	10 €	excess while	
TOTAL			

La caution ne sera pas restituée en cas de casse ou de dégradation de matériel constaté lors de la restitution de celui-ci. Tout matériel endommagé sera remplacé par le comité des fêtes. Le comité des fêtes se réserve le droit de facturer le montant supplémentaire du préjudice en cas de détérioration ou vol du matériel.

3.2. Paiement

<u>Le paiement par chèque</u> (à l'ordre du comité des fêtes de Saint Jean de Niost) se fait le jour de la signature du contrat. Ce chèque ne sera encaissé qu'à l'issue de la location.

La caution sera détruite ou restituée 15 jours après la location par courrier.

Si vous souhaitez la destruction du chèque de caution merci de compléter le tableau si dessous :

Je désire que le (ou les) chèque(s) de caution soit (ent) détruit (s)	Noter oui ou non dans la case ci-dessous	Merci d'apposer votre signature ci-contre :	
---	---	---	--

Le paiement est effectué selon le détail ci-dessous

	Banque	N° de chèque	Montant
Location			
Caution			

ARTICLE 4 : Responsabilité des co-contractants

Le locataire prend soin de s'informer auprès du Comité des Fêtes du mode de fonctionnement du matériel emprunté.

Pour les barnums et petits chapiteaux pliants, une notice d'utilisation et de mise en sécurité, propre à ce matériel, sera remis par les deux parties et fourni avec cette convention.

En aucun cas, il ne pourra arguer d'une méconnaissance de ce fonctionnement pour justifier d'une dégradation du bien. Le locataire est personnellement responsable en cas de vol, destruction ou dégradation.

Après usage, il s'engage à restituer le matériel dans un parfait état de propreté, et concernant bamums et chapiteaux, bien spécifier lors de la remise de ceux-ci si les bâches sont encore humides, **afin que nous les fassions sécher**, sous peine de retenue éventuelle sur le dépôt de garantie effectué.

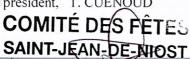
Le locataire certifie par la présente que son existence statutaire est conforme à la règlementation et qu'il est couvert <u>par une police d'assurance en responsabilité civile</u> couvrant tout risque lié à l'utilisation de ce matériel.

Le locataire s'engage à prévenir et informer le Comité des Fêtes de tout incident ou évènement notoire qui pourrait intervenir pendant la durée de la location.

Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas d'accident. Celle-ci incombe au locataire et aux seuls utilisateurs du matériel.

(Noms et signatures obligatoires)
Pour Le Comité des Fêtes
Son président, T. CUENQUD

Pour le locataire, Apposer la mention « lu et approuvé », Dater et signer :



FICHE POUR LE SERVICE TECHNIQUE	Date :
Le locataire :	
Tél	

Nature	Présiser : lots couverts, assiettes	Nbr	Date enlèvement	Date de retour
Table (80cm x220 cm)				
Bancs				
Table pliante plastique				
Mange-debout				
Barnum pliant 3m x 3m				
Mur pour barnum pliant (optionnel) 3 par barnum				
Gouttière pour barnum pliant (optionnel) si 2 barnums loués				
Petit Chapiteau pliant 3m x 6m				
50 fourchettes - 50 couteaux - 50 petites cuillères				
124 cuillères à soupe (1 lot)				
25 assiettes plates -25 assiettes dessert (1 lot)				
Verres à pied (par 12) (1 lot)				
Percolateur 60 tasses				
Pichets 0.75L (lots de 5)				
Pichets 1.5L (lots de 5)				
Plateaux (lots de 10)				
TOTAL				
Observations:	Service techn mairie Signat	- 2	Locataire Signature	

Partie réservée au comité des fêtes

Chèque de location	Chèque de caution	Chèque de caution	Chèque de caution non restitué : motif
Encaissé le	Restitué le	Détruit le	